



**AXEDEC SAS**

8 rue de l'amitié 97490 Saint-Clotilde

SIRET : 801 608 415 00015

N° déclaration d'activité : 98 97 04198 97

## **PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **OBJECTIF DE LA FORMATION :**

Préparation à l'**UE 1 – Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du CAC** du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC), niveau Doctorat.

### **PUBLIC VISE PAR LA FORMATION :**

Experts-comptables stagiaires (DSCG au minimum)

### **DEROULEMENT DE LA FORMATION :**

→ **Lieu de la formation** : 8 rue de l'amitié 97490 Sainte-Clotilde

→ **Période de formation** : du 31 août 2018 au 27 octobre 2018

→ **Durée de la formation** : 8 heures (communes aux 2UE) + 12 heures

### **SUIVI DE LA REALISATION :**

Des feuilles d'émargement sont prévues pour chaque demi-journée de formation.

### **MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :**

Les cours auront lieu dans une salle de 18 places, climatisée et appropriée, comprenant tables, chaises, *paperboard*, vidéo-projecteur et accès WI-FI.

Un support de cours répondant aux exigences du référentiel du diplôme (Bulletin Officiel n° 14 du 3 avril 2014) sera remis aux stagiaires pendant la formation. Les points essentiels seront abordés sous forme de QCM ce qui permettra un échange constructif entre formateurs et stagiaires.

### **MOYENS D'EVALUATION MIS EN OEUVRE :**

Cette formation a pour but de préparer les stagiaires à l'épreuve nationale d'une durée de 1 heure, fixée tous les 6 mois, au mois de mai et au mois de novembre, en insistant sur la méthodologie spécifique de l'épreuve et l'accompagnement du stagiaire à la réussite de cette épreuve à partir de l'exploitation de plusieurs QCM.

**PROGRAMME DE FORMATION :**

**Durée :** 20 heures

**Formateurs :**

F. MALLET-LAMY – Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Membre du jury du DEC

V. MARISCHAL – Expert-comptable et Commissaire aux comptes

Formateur	Contenu du programme	Durée
F. MALLET-LAMY	<b>Présentation et méthodologie de l'épreuve</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Se préparer à l'aspect expertise-comptable (EC) et à l'aspect commissariat aux comptes (CAC) de l'épreuve</li><li>- S'entraîner à répondre aux questions</li><li>- Réviser ses connaissances sur la réglementation et la déontologie de l'EC et du CAC</li></ul>	8 heures
V. MARISCHAL	<b>1. Exercice de la profession</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation de la profession</li><li>- Accès à la profession</li><li>- Nomination, lettre de mission, cessation des fonctions</li><li>- Mode d'exercice de la profession (individuel, cabinet, réseau)</li><li>- Rémunération</li><li>- Particularités du commissariat aux comptes : non immixtion, délit d'entrave, exercice collégial, indépendance</li><li>- Particularités de l'expertise comptable</li></ul> <b>2. Éthique, déontologie et réglementation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cadre légal et réglementaire</li><li>- Code de déontologie des experts-comptables</li><li>- Code de déontologie des commissaires aux comptes</li><li>- Code d'éthique de la profession comptable de l'International federation of accountants</li></ul> <b>3. Contrôle de qualité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le système de supervision publique</li><li>- Le contrôle de qualité</li><li>- Les démarches internes mises en place par les cabinets ou réseaux</li></ul> <b>4. Responsabilité du professionnel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Responsabilités civile, pénale et disciplinaire</li><li>- Complicité</li></ul>	12 heures

\*La première séance de 8h « **Présentation et méthodologie de l'épreuve** » est commune aux 2 UE.